



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 09 OCTOBRE 2015

Unesco: la bonne option du vignoble du cognac

■ La seule option pour permettre d'inscrire le vignoble du cognac au patrimoine de l'Unesco serait de défendre le savoir-faire.

■ Le patrimoine matériel n'a pas suffisamment d'arguments.

Frédéric BERG
f.berg@charentelibre.fr

Le patrimoine matériel du vignoble n'est pas exceptionnel, le savoir-faire de l'élaboration du cognac l'est beaucoup plus. Le vignoble cognacais, qui travaille depuis deux ans sur une possible candidature au patrimoine de l'Unesco, a reçu hier une réponse très claire sur la stratégie qu'il pourrait adopter. Deux experts d'un cabinet spécialisé qui avaient sillonné le vignoble en juillet ont rendu un «rapport d'orientation sur le patrimoine du pays du cognac» à la salle des fêtes de Foussignac devant une centaine de personnes, la plupart acteurs de la filière, des élus ou les deux à la fois.

Michel Cotte, un des meilleurs experts internationaux du patrimoine mondial, et Pierre-François Toulze, conseiller en patrimoine culturel le disent poliment: «La candidature du vignoble au patrimoine matériel paraît très difficile à soutenir.» Clairement, les arguments de deux spécialistes ferment la porte à cette option en soulignant qu'il manque des «éléments tangibles suffisamment forts».

Ainsi, pour qu'une demande soit recevable, il faut démontrer qu'elle



L'assemblage, les chais..., c'est ce savoir-faire qui pourrait permettre au cognac de postuler à l'Unesco. Photo Jean-François Fressaix

comble une lacune sur la liste du patrimoine mondial. «Il y a quatre vignobles français classés, il y a une surreprésentation des biens français liés à la viticulture.»

Aucun bien classé

Autre obstacle de taille, la nécessité que de nombreux biens soient classés au patrimoine historique. Le constat des experts est assez déroutant: aucun bien ayant un rapport direct avec la production du cognac n'est classé! «C'est un obstacle majeur. Pour l'Unesco, il faut la protection nationale maximale sur des biens, des paysages et là nous n'avons rien», souligne Michel Cotte, également membre de l'Icomos (Conseil international des monuments et des sites), le comité consultatif qui arbitre une partie des candidatures.

Aucune ferme charentaise par exemple n'est classée. Le seul site inscrit - et pas classé, c'est l'étape suivante - est le château de Bouteville. Les deux experts ont également avancé que le vignoble charentais ne pouvait souffrir la comparaison avec d'autres postulants, vignobles ou pas, pour lesquels la valeur patrimoniale était nettement plus valorisée et préservée. La bonne nouvelle, c'est que les

«
La succession des savoir-faire, les processus d'élaboration du cognac sont, eux, tout à fait exceptionnels.



Michel Cotte.

Photo CL

deux experts pensent que le classement au patrimoine immatériel est à l'inverse une «piste très intéressante». Selon Michel Cotte, «la succession des savoir-faire, les processus d'élaboration du cognac sont, eux, tout à fait exception-

nels.» Et l'expert de citer les alambics, la double distillation, les chais, l'assemblage...

«C'est la piste qu'il faut suivre», a réagi Jérôme Sourisseau, président du pays Ouest-Charente, à l'initiative de ce dossier depuis 2012. Jean-Bernard de Larquier le président du Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC) va dans le même sens. «Si on s'engage dans une telle démarche, il faut le faire avec des chances de réussite. Le patrimoine immatériel semble être la bonne porte d'entrée.»

Désormais, pour que le dossier aille plus avant, il faudra que les différents acteurs de la filière et les élus se rassemblent. «Je suis confiant de ce côté-là, on doit pouvoir fédérer tout le monde. Il va falloir créer une association qui va porter la candidature qui devra encore passer par de nombreuses étapes.»

La première d'entre elles sera d'être inscrit sur la liste du patrimoine immatériel français, ce qui pourrait prendre au moins une année. «Ensuite, il faudra convaincre l'État français de proposer le vignoble de cognac parmi d'autres candidats», prévient Michel Cotte. Ensuite seulement viendra la décision de l'Unesco. Le chemin est encore long, mais il y a désormais une lumière qui brille au bout.

■ CHÂTEAUBERNARD

Deux cambriolages de concessions automobiles élucidés

Les policiers de Cognac viennent de résoudre deux cambriolages ayant eu lieu sur les chantiers de deux concessions automobiles de Châteaubernard. Le 23 février au garage Peugeot et entre le 30 avril et le 5 mai, au garage Audi-Volkswagen. Ce sont les conclusions de la police technique et scientifique qui ont permis de confondre l'auteur grâce à son ADN. Il avait dérobé pour plus de 1.000 euros d'outillage et de matériel spécialisé. Déjà incarcéré pour d'autres faits, l'homme, un habitant de Cognac âgé de 24 ans, a été extrait de la maison d'arrêt d'Angoulême pour être entendu. Il sera jugé pour ces vols le 2 février.

■ Patrick Wadoux



Le président du Club Kiwanis a passé le relais à Jean-Luc Fustin (à droite, photo CL) pour l'année à venir. La passation s'est faite le 1^{er} octobre au restaurant L'Oliveraie. Ce fut l'occasion de faire le bilan des actions de l'année et des fonds récoltés en faveur des enfants handicapés ou déshérités de la région de Cognac. Jean-Luc Fustin a fait part de ses projets impliquant l'ensemble du club: actions en faveur des dons d'organe, actions interclubs, actions autour d'une activité sportive locale et pérennisation des activités rituelles du club en faveur des enfants.

Sorties des cyclotouristes dimanche. L'AS Verriers organise deux sorties ce dimanche 11 octobre au départ du parking de l'usine Verallia à 8h30. Un parcours de 58 km passera par Châteaubernard, Jarnouzeau, Saint-Laurent-de-Cognac, Saint-Sauvant, Saint-Bris-des-Bois, Écoyeux, Brizambourg, Authon, Migron, Burie et Châteaubernard. Un parcours de 80 km passera par Châteaubernard, idem jusqu'à Saint-Sauvant, Saint-Césaire, Saint-Bris-des-Bois, Vénérand, Saint-Vaize, Taillebourg, Le Douhet, Écoyeux, Brizambourg, Authon, Migron, Burie et Châteaubernard.



Une majorité de poids lourds se dirigent vers l'usine Verallia.

Photo Cl.

Des travaux au giratoire de l'usine Verallia

La municipalité annonce des travaux de réfection de la bande de roulement sur le rond-point giratoire qui dessert l'usine Verallia, à l'intersection de l'avenue de Barbezieux et de l'avenue Claude-Boucher, pour les 19 et 20 octobre. «*Sous réserve d'une météo favorable*», indique le communiqué. Durant cette période, la circulation sera interdite et une déviation sera mise en place. «*De fortes perturbations sont à prévoir, sur le secteur*», est-il stipulé. «*Il s'agit de remédier à un affaissement significatif de la chaussée*», commente Philippe Ourteau,

maire adjoint aux infrastructures. Les nombreux poids lourds qui desservent l'usine Verallia quotidiennement, au bout de l'avenue Claude-Boucher, ne doivent pas être étrangers au phénomène. Ce rond-point avait succédé, en juin 2011, aux feux tricolores de circulation sur cette artère très fréquentée de liaison entre Barbezieux (et donc la RN 10) et Cognac. Le montant des travaux de 140 000 euros hors taxes avait été pris en charge par la commune à hauteur de 56%. Cette fois, le «service après-vente» sera assuré par le Département.

Des moyens pour le tourisme

La France est la première destination touristique au monde mais n'est que troisième en termes de recettes. Elle va dégager un milliard d'euros pour développer le secteur.

La France, qui ambitionne d'accueillir 100 millions de touristes étrangers en 2020, veut réunir près d'un milliard d'euros pour développer le tourisme, via une plateforme d'investissements qui a été lancée hier par la Caisse des dépôts. Objectif: faire le point avec quelque 250 professionnels et élus sur les mesures pour développer les infrastructures hôtelières, améliorer l'accueil des voyageurs ou encore favoriser le numérique. Rappelant que le tourisme représente «7,5% de nos richesses nationales et plus de deux millions d'emplois non délocalisables», le ministre des Affaires étrangères et du Développement international Laurent Fabius a souligné que «nos hébergements et nos infrastructures doivent être en qualité et en nombre suffisant, en zones rurales comme à la montagne, en métropole comme en outremer». Le premier volet de cette grande plateforme d'investissements, baptisée France Développement Tourisme, consistera en une société foncière dédiée aux rénovations «lourdes» d'hôtels et de résidences de tourisme, et à la construction de nouvelles structures hôtelières. La mise de fonds initiale de la CDC sera comprise entre 100 et 150 millions d'euros, et une levée de fonds associant des investisseurs institutionnels devrait permettre de dégager 500 millions au total. Le deuxième dispositif cible les territoires et leurs équipements tou-

ristiques (ports de plaisance, parcs d'exposition, thermalisme, tourisme culturel) et bénéficiera d'une enveloppe de 400 millions prise sur les fonds propres de la Caisse. Enfin, un fonds de capital-développement sera créé par Bpifrance pour les PME de la filière tourisme et sera doté de 100 millions. «*Cette plateforme est une première par son ampleur (...). L'idée est que la (société, ndlr) foncière soit opé-*

rationnelle l'année prochaine», selon le directeur général de la Caisse des dépôts, Pierre-René Lemas. Laurent Fabius a également indiqué lors de la conférence que le tourisme serait l'un des trois domaines prioritaires à bénéficier du troisième programme Investissements d'avenir - soit une enveloppe totale de 10 milliards - du Commissariat général à l'investissement. Dans le domaine du numé-

rique, il a annoncé l'ouverture d'un nouveau portail, www.france.fr, dédié à la promotion de la destination France. Il a également indiqué que le gouvernement allait poursuivre ses mesures de simplification en termes de délivrance de visas, et qu'en matière de formation, serait créée en 2016 une chaire de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le tourisme, «financée sur fonds privés».

Tourisme un atout français à exploiter

En 2014 la France est restée le pays le plus visité au monde avec **83,8 millions de touristes étrangers.**



Des touristes qui viennent majoritairement d'Europe

Europe **68,4 millions**

dont

12,7 M d'Allemagne

11,8 M de Royaume-Uni

10,7 M de Belgique - 7,5 M d'Italie - 6,1 M d'Espagne



Amérique **6,6 millions**

Asie **4,9 millions**

Afrique **2,4 millions**

Océanie **1,5 million**

Les principaux sites visités (nb entrées)

1^{er} - Disneyland Paris : 14,9 millions

2^e - Musée du Louvre : 9,2 millions

3^e - Château de Versailles : 7,5 millions

4^e - Tour Eiffel : 6,7 millions



La durée moyenne des séjours

Européens **6,7 jours**

Non-européens **9,4 jours**

Les entreprises et les salariés du secteur touristique

285.486 entreprises

12.885.971 salariés

Angoulême sous surveillance vidéo

SÉCURITÉ 27 caméras de vidéoprotection seront bientôt toutes opérationnelles. Une promesse de campagne qui se concrétise

SOPHIE CARBONNEL

s.carbonnel@sudouest.fr

L'ancienne municipalité, celle dirigée par Philippe Lavaud, avait engagé la réflexion. Celle de Xavier Bonnefont l'a concrétisée. Hier, l'adjoint à la sécurité publique de la mairie d'Angoulême, Joël Guitton, a officiellement lancé le dispositif de vidéoprotection sur la ville. Au total, 27 caméras composeront cet aménagement. Pour l'instant, 12 sont opérationnelles dans le centre-ville historique, et une dizaine d'autres placées sur des bâtiments communaux. Ne reste plus que celles du centre social de la Grande-Garenne et de Basseau dans l'attente de la fin de la construction de ces bâtiments.

La promesse de campagne formulée par le maire d'Angoulême a été tenue. À Angoulême, 230 000 € auront été nécessaires pour installer le dispositif. L'Etat a participé à hauteur de 50 000 €. À en croire l'adjoint à la sécurité, la vidéoprotection est devenue incontournable. « Le sentiment d'insécurité existe bel et bien. Il y a des agressions, des infractions, des exactions sur Angoulême », déclare-t-il.

Une caméra nomade

Ces caméras visent en premier lieu le centre-ville qualifié de « zone délictueuse ». De Victor-Hugo au Champ-de-Mars, en passant par la place Louvel et les Halles, les douze caméras dômes filment en continu. Les images arrivent tout droit au centre opérationnel de la police municipale. À partir de 20 heures, la permanence est assurée par les services de la police nationale.

« Le dispositif est complété par des êtres humains et articulé autour d'une présence sur le terrain, ajoute Joël Guitton. Cette collaboration entre les deux polices municipale et nationale est efficace. »

Néanmoins, l'adjoint juge im-



Les enregistrements seront conservés 30 jours. PHOTO MICHEL AMAT

portant de rappeler que les libertés individuelles ne sont pas bafouées pour autant. « Une charte de déontologie a été adoptée par l'ensemble du conseil municipal, précise-t-il. Tout citoyen qui le souhaite peut demander à visionner les images le concernant. »

L'ensemble des enregistrements est détruit au bout de trente jours. « Il est important que chacun se sente mieux entouré, mieux accompagné », insiste Joël Guitton.

Feu vert

Une dernière caméra a reçu le feu vert de la commission départementale, pas plus tard qu'hier. Elle est nomade. Comprendre ici qu'elle permet aux forces de l'ordre de s'adapter en fonction de l'ac-

tualité judiciaire. « Elle a été évoquée il y a peu, après l'accident de Basseau qui a coûté la vie à un piéton. C'est un bon moyen d'adapter le dispositif », juge l'élu.

Un moyen qui coûte cher. La caméra nomade ne peut fonctionner comme les autres grâce à la fibre optique. Elle demande un aménagement plus onéreux. Il semble donc plus raisonnable qu'elle intervienne ponctuellement, en cas de besoin.

La vidéoprotection vient en soutien à d'autres mesures de sécurité déjà mises en œuvre. L'effectif de la police municipale est passé de 16 à 20 personnes, et un poste de police est en court d'aménagement à la Grande-Garenne pour un coût total de 40 000 euros.

Une voie alternative pour classer le cognac à l'Unesco

PATRIMOINE

Les experts conseillent de tenter d'être inscrit au patrimoine « immatériel »

PHILIPPE MÉNARD

p.menard@sudouest.

Retour sur terre. Le constat du cabinet MCC Héritage a été aussi limpide que lapidaire: le rêve d'un classement du cognac au patrimoine mondial de l'Unesco n'a aucune chance d'aboutir. Il est « exceptionnel, mais pas universel », résume Jérôme Sourisseau, le président du pôle territorial ouest-Charente. Mais la réunion de présentation menée hier à Foussignac ouvre d'autres perspectives.

L'idée d'une candidature de l'eau-de-vie charentaise auprès de l'Unesco remonte à décembre 2011. Le syndicat du pays ouest-Charente a mis en place un comité de pilotage incluant le Bureau national interprofessionnel du cognac, les pays de Charente-Maritime concernés par l'appellation et le Comité régional du tourisme. Avant de lancer une procédure lourde et coûteuse, il a fait appel aux experts de MCC Héritage.

Pas assez d'homogénéité

Michel Cotte et Pierre-François Toulze ont passé deux jours, en juillet, à sillonner les principaux points d'attrait du territoire. Ils y ont trouvé une foule d'atouts indéniables, mais qui ne présentent pas la cohérence suffisante pour entrer dans le cadre de la convention de 1972 délimitant le classement au patrimoine mondial.

À Cognac, par exemple, il n'y a qu'un seul site, un chai de Martell, qui soit inscrit à l'inventaire des Monuments historiques. « Pour obtenir une reconnaissance internationale, il faut d'abord bénéficier de la reconnaissance nationale la plus haute possible », pointe Mi-



Le cognac doit miser sur son savoir-faire autour de la distillation ou de la tonnellerie. ARCHIVES V. DEWITTE

« Il ne s'agit pas de lancer une candidature vouée à l'échec »

chel Cotte. Décrocher un classement des sièges des maisons de négoce ou d'hôtels particuliers prendrait des années, admet Jérôme Sourisseau. De plus, les négociants n'ont aucune envie de se lier les mains avec ces démarches très contraignantes. Dans la ville située au cœur de l'appellation, les témoignages sont par ailleurs trop disparates. En comparaison, le champagne, récemment classé, dispose d'une cinquante avenue habitée par les grandes maisons, sur un kilomètre, à Épernay.

À Jarnac, la vitrine est trop limitée entre les chais de Braastad et le siège de Courvoisier. Et en Grande Champagne, le paysage ne présente pas un aspect spécifiquement « universel ». En outre, la France est déjà surreprésentée,

avec 41 sites classés sur un millier dans le monde, dont quatre vignobles (Saint-Émilion en 1999, Val de Loire en 2000, Bourgogne et Champagne en 2015).

Retombées alléchantes

L'avis tranché du cabinet a fait tiquer quelques participants à la réunion, fiers de leur territoire. « Ici, on est tous convaincus que l'on dispose d'un patrimoine extraordinaire. Mais il s'agit de ne pas lancer une candidature vouée à l'échec », arbitre Jérôme Sourisseau.

Puisque la grande porte est fermée, le cognac peut espérer rebondir par une fenêtre, « la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité », fixée par une convention de 2003. Dans ce créneau, le cognac a un savoir-faire unique à défendre, celui des maîtres de chai, de la tonnellerie, de l'élaboration artisanale du produit chez les viticulteurs, constate MCC Héritage. Cela aurait en outre l'avantage d'inclure l'ensemble de

l'appellation, y compris la Charente-Maritime.

Jérôme Sourisseau envisage la création d'une association pour porter le projet. Cela aura un prix qui se déclinera en dizaines, voire centaines de millions d'euros. Mais les retombées sont alléchantes. « En moyenne, on les évalue à 20 ou 30 % de hausse de l'activité. Au Japon, un site récemment classé a multiplié sa fréquentation par quatre. On voit bien les effets dans une ville comme Bordeaux. Pour le patrimoine "immatériel", le label est encore jeune, on évalue mal les retours, mais les classements Unesco ont pris une énorme ampleur depuis les années 1990 », constate Pierre-François Toulze.

L'étape suivante sera de constituer un dossier pour entrer sur la liste indicative de candidats pour la France, qui compte 38 prétendants. Il faudra ensuite être suffisamment convaincants pour faire partie des deux candidatures annuelles portées par l'État français auprès de l'Unesco.



Le sous-préfet Olivier Maurel et le commandant de Vargas ont assisté aux contrôles dès 7 h 30. PHOTO JONATHAN GUÉRIN

Opération prévention pour les scootéristes

ROUTE Les lycéens à deux-roues de Louis-Delage ont reçu hier matin la visite des policiers

Si les contrôles radars font en général passer les policiers pour « les méchants flics », l'opération de prévention routière menée hier au lycée Louis-Delage, à Cognac, avait pour but de montrer le côté « gentil flic ». Il n'empêche que les jeunes à scooter tombant nez à nez avec les forces de l'ordre dès 7 h 30 paraissent quelque peu surpris. « On est dans notre rôle de prévention routière : si les jeunes prennent de bonnes habitudes dès 14 ans, ils feront de bons conducteurs avec de bons réflexes », estime Olivier Maurel.

Le sous-préfet était présent pendant toute la durée de l'opération. Au programme de cette heure d'intervention, la sensibilisation sur le port du casque, les bonnes pratiques, la législation sur le niveau des nui-

sances sonores des deux-roues, etc.

Ce dispositif, qui a mobilisé sept policiers et deux policiers municipaux, s'inscrit dans la troisième édition des Rencontres de la sécurité, qui ont commencé mercredi et se finiront demain. « Nous sommes dans un effort continu pour apporter de la pédagogie, et ça finit par payer », juge le commandant de police Frédéric de Vargas. »

Ces rencontres, organisées par le ministère de l'Intérieur, traduisent une volonté de « poursuivre la démarche de dialogue engagée entre nos concitoyens et les services qui concourent à leur sécurité et sont, cette année, centrées sur les thèmes de la prévention et du conseil au quotidien ».

J. G.

Mise en place du plan de sauvegarde

Le 6 octobre, à l'occasion de la réunion mensuelle du conseil municipal, la maire Pascale Belle et les conseillers recevaient Jacques Perier, le président de l'association Solidarité Urgence, venu à titre personnel offrir un tableau représentant une peinture du moulin de Javrezac, en remerciement pour la mise à disposition, pour les besoins de Solidarité Urgence, de la salle des fêtes au cours de ses dernières années.

Jacques Perier associa, dans ses paroles de reconnaissance, Jean Gombert, maire de la commune, pendant trente-sept ans, récemment décédé.

Pascale Belle proposa ensuite à ses conseillers municipaux de voter une motion pour manifester contre la baisse des dotations de l'État ; vote unanime des conseillers.

Toujours selon l'ordre du jour, il était abordé la mise en place du plan de sauvegarde. Les coordon-

nateurs d'actions communales sont la maire Pascale Belle, le premier adjoint Gérard Joubert ; pour le secrétariat, Marie-Christine Quindry et Cosette Deunevic ; pour les relations publiques, Michaël Pierre dit Luchon et Régine Bossu ; responsable des lieux publics et ERP, Céline Garry et Guy Leclerc ; responsable logistique, Michel Autret et Yves Robertière ; responsable agriculture-industrie-artisanat, Pierre-Philippe Gesson et Céline Rayer ; responsable population, Bernard Sanfourche et Gérard Langlet.

Passer du franc à l'euro

À suivre la mise à jour de la convention d'assainissement qui date de 1992 et comporte des tarifs de l'époque en francs français, soit 15 000 F pour un raccordement. La conversion en euros donnant 2 287 €. Pascale Belle demandait à ses conseillers de se prononcer sur

ce tarif qui remonte à 1992 et, de la discussion qui s'ensuit, il ressortait l'utilité de faire une légère revalorisation ; le nouveau tarif pour le raccordement sera donc de 2 500 €.

Suite à la récente réunion concernant les problèmes de circulation et de vitesse dans le bourg, Pascale Belle informait de la décision de passer la vitesse de circulation à 30 km/h sur la totalité de la commune.

Autre sujet préoccupant : la restauration de l'église Saint-Pierre, dont les travaux ont été évalués en 2012 aux alentours de 650 000 € TTC. Grand Cognac souhaitant se désengager de la compétence en la matière lors de son passage en Communauté d'Agglomération, Pascale Belle estime prudent de trouver d'ores et déjà des solutions par ailleurs : appel aux dons avec subvention par la Fondation du Patrimoine, mécénat, etc.



La maire Pascale Belle et Jacques Perier entourés des conseillers municipaux. PHOTO COLETTE-CHRISTIANE GUINE